



## LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Régis LESCLIEUX, Expert Comptable à BERGUES a présenté à l'occasion de l'Assemblée Plénière de notre club les principales mesures fiscales et sociales adoptées par l'Assemblée Nationale en fin d'année 2012 ; ces mesures qui, pour certaines d'entre elles impactent déjà l'impôt sur le revenu calculé au titre des revenus 2012 sont rassemblées dans ce que l'on appelle la « loi de finances 2013 », les mesures sociales représentant la « loi de financement de la Sécurité Sociale ».

La présentation a porté successivement sur :

- Imposition des personnes
- Imposition des entreprises
- Mesures sociales

La quasi-totalité des mesures prises par le Gouvernement consiste, comme chacun le sais, en un alourdissement général des prélèvements sociaux et fiscaux.

La fiscalité de nos entreprises au jour le jour n'est que faiblement impactée si ce n'est l'augmentation programmée des taux de TVA, qui, nous vous le rappelons, augmentent au 1er janvier 2014 ; les taux de 5.50 %, 7 % et 19.60 % deviennent 5 %, 10 % et 20 % : le Gouvernement a assurément opté pour une simplification des calculs !!!

La fiscalité des particuliers (calcul de l'impôt sur le revenu) a, quand à elle, été fortement concernée par cette loi de finance. Citons parmi les mesures les plus défavorables qui nous concernent au premier plan la refonte totale de l'imposition des dividendes de sociétés ou encore la révision du mode de calcul des plus values sur cession de titres de société.

Au niveau des mesures sociales, mis à part quelques ajustements dans le calcul des cotisations salariales, ce sont les modalités de calcul des cotisations des travailleurs indépendants (RSI) qui ont été sévèrement revues et principalement les cotisations des gérants majoritaires de sociétés de personnes soumises à l'impôt sur les sociétés (majoritairement SARL) à travers les articles suivants :

- Suppression de l'abattement pour frais professionnels de 10 % pris en compte pour le calcul des cotisations RSI
- Imposition significatives au RSI des dividendes encaissés par les gérants de sociétés.

Toutefois, même s'il est moins avantageux qu'auparavant, le régime conserve des avantages qu'il y a lieu de mesurer. En conclusion, Mr LESCLIEUX nous a donné une lueur d'espoir avec la mise en place du CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE) qui correspond à un allègement d'impôt représentant 4 % de la masse salariale en 2013 et 6 % de la masse salariale en 2014 : à suivre de près.

Contact : Régis LESCLIEUX – Expertise comptable SDL - 03.28.22.41.12 - expertise.comptable.sdl@wanadoo.fr

## L'EDITO DU PRÉSIDENT

Chers entrepreneurs et membres, Les saisons passent sur nos entreprises mais le temps semble s'être arrêté sur l'horloge économique. Si certains d'entre vous voguent à contrecourant, la majorité des indicateurs montrent que l'activité ressemble plus à une mer d'huile un jour de farniente durant des vacances que nous ne connaissons que trop peu.



Antoine Lheureux

A un point que la moindre vaguelette déclenche dans les entreprises un raz de marée de discorde, de stress et de mésentente. Les directions ne décident plus, le management intermédiaire fait la girouette pendant que les hommes de terrain entretiennent la routine quotidienne.

Mais comment en est-on arrivé là ? Même si l'enthousiasme n'est pas de rigueur, il est plutôt rude de se sentir à l'aise dans le climat des affaires actuelles : un client s'en va, un autre est décoté par la SFAC, les nouvelles sont mauvaises. Nos gouvernants qui semblent immobiles et des sondages qui reflètent la défiance actuelle finissent de dépeindre l'ambiance générale.

Vivement que ce temps soit révolu, [.. il est inutile de dire « nous avons fait de notre mieux », il faut réussir à faire ce qui est nécessaire ! ..] Winston Churchill.

Ce qui est nécessaire pour nos entreprises, se sont des dirigeants clairvoyants, des managers rusés et des hommes habiles. Allons chercher des idées dans nos réseaux, bougeons-nous !

Ces dernières 4 années, le Club a accueilli de nombreuses entreprises, les échanges sont de plus en plus réguliers, la Fédération des clubs de zone d'activités se structure pour nous offrir un avenir pérenne.

En tant que président, je laisse la main à la fin du mois, en souhaitant à mon successeur tout le plaisir que j'ai eu à accompagner le Club pendant tout ce temps.

Bon vent.

## A VOS AGENDAS

Jeudi 28 Novembre  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Dimanche 15 Décembre  
ARBRE DE NOËL  
à 15h à la salle Romain Rolland
- Jeudi 30 Janvier 2014  
CÉRÉMONIE DE VOEUX  
DES CLUBS  
à 18h au Musée de la Dentelle  
de Calais

## LES NOUVEAUX MEMBRES DU CLUB

**A.D.E LIGHT**  
Yan LEE  
03 61 17 69 31

**CEGELEC NORD INDUSTRIE**  
Pierre RIOM  
03 28 61 72 99

**GDF Suez Thermique France DK6**  
Léonce RESIDENT  
03 28 59 51 00

**SEMI - AGENCE NORD-PAS DE CALAIS**  
Philippe LAGODA  
03 28 21 58 65

FICHES de Présentation sur @ [www.cspe.fr](http://www.cspe.fr)

## LE CHIFFRE DE LA PARUTION

# 5000 visiteurs

ont vu l'exposition Recto Verso installée lors du week end " Escale à Dunkerque " sous la tente des Corsaires.

